



Achat avec des points – Modalités

1. Le nombre de points à échanger doit être égal ou inférieur au solde disponible de points Aventura du titulaire de carte.
2. La Banque CIBC détermine le ratio de conversion des points Aventura en dollars, qui peut être modifié en tout temps, sans préavis.
3. Les remises obtenues à la suite de l'utilisation de vos points ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni cessibles, sauf indication contraire.
4. Seuls les titulaires de carte principaux peuvent effectuer un échange « Achat avec des points ». Les usagers autorisés et les délégués ne sont pas admissibles.
5. Seules les opérations autorisées qui n'ont pas été portées au compte de la carte de crédit sont admissibles aux remises obtenues à la suite de l'utilisation de vos points.
6. Nous traiterons l'échange de vos points Aventura comme un paiement sur votre compte et non comme un crédit. Pour en savoir plus sur la façon dont les paiements sont imputés à votre compte, consultez l'Entente avec le titulaire de carte CIBC.
7. Les paiements seront affichés sur le relevé de votre carte de crédit dans un délai de deux jours ouvrables.